

Conformément à l'Article 13-I de la LOI n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (dite loi AGEC), cette fiche vous renseigne sur les gestes de tri à adopter pour les spécialités *Laboratoires Mayoly Spindler*.

COMMENT TRIER MES MEDICAMENTS VIDES ?		
<b>Etui</b>		
<b>Notice</b>		
<b>Plaquette / Blister</b>		
<b>Flacon / Pilulier en verre et son bouchon</b>		
<b>Flacon / Pot en plastique et son bouchon</b>		
<b>Stick / Sachet</b>		
<b> Tubes et son bouchon</b>		
<b>Dispositifs d'administration : Gobelet / Cuillère</b>		POUBELLE CLASSIQUE

## COMMENT TRIER MES MEDICAMENTS NON UTILISES OU PERIMES ?



Trier vos médicaments non utilisés ou périmés.

Jeter la boîte et la notice dans le bac de tri conformément aux instructions ci-dessus.

Et rapportez le médicament non utilisé ou périmé en pharmacie afin qu'il soit recyclé par Cyclamed.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites [cyclamed.org](https://cyclamed.org) et [adelphe.fr](https://adelphe.fr).

<b>COMMENT TRIER MES DISPOSITIFS MEDICAUX VIDES ?</b>		
<b>Etui</b>		
<b>Notice</b>		
<b>Plaquette / Blister</b>		
<b>Flacon / Pilulier en verre et son bouchon</b>		
<b>Flacon / Pot en plastique et son bouchon</b>		
<b>Stick / Sachet</b>		
<b>Dispositifs médicaux non utilisés ou périmés ou endommagés</b>		POUBELLE CLASSIQUE